

## Appel à Projets 2022 Programme Doctoral CERES

### Présentation et objectifs

La numérisation de la société et de son patrimoine culturel suscite de nouvelles questions de recherche en SHS et offre des occasions d'interdisciplinarité. Ces opportunités nécessitent de s'ouvrir à de nouvelles manières de faire, de les intégrer aux approches connues et de disposer d'un contexte institutionnel offrant des moyens et des compétences techniques pour la bonne réalisation des travaux.

Dans ce contexte, CERES, Centre d'expérimentation en méthodes numériques pour les recherches en SHS, unité de service a été créé en février 2021 à la Faculté des Lettres.

Le programme doctoral CERES accompagnera jusqu'à deux projets de recherche en Sciences Humaines et Sociales désireux de recourir aux outils informatiques pour étudier des terrains numériques, que ce soit pour collecter, explorer, analyser, annoter ou publier des corpus numériques et numérisés. De tels projets doctoraux pourront être soutenus techniquement et méthodologiquement par l'unité de service CERES, dès lors qu'il s'inscrit dans l'une des différentes Écoles Doctorales de la Faculté des Lettres.

### Conditions d'éligibilité

Le Programme Doctoral est ouvert à tous les laboratoires rattachés à l'une des ED de la Faculté des Lettres de SU. Les co-directions de thèse avec un partenaire étranger sont envisageables dans le cadre d'une cotutelle dès lors que le porteur du projet est rattaché à la Faculté des Lettres de SU. Les doctorantes et doctorants recrutés par le programme sont rattachés à l'ED de leur directeur ou directrice de thèse, qui les gère comme tous ses doctorantes et doctorants (inscriptions, plan individuel de formation, soutenance, etc.).

Un directeur ou une directrice encadrant un doctorant ou une doctorante CERES de la promotions 2021 ne peut pas candidater à l'AAP 2022.

### Sélection des projets de recherche doctoraux (PRD)

La procédure de sélection se fera en deux temps (voir calendrier prévisionnel plus bas) :

- Examen des PRD par les ED. Le rôle de l'ED est de vérifier la qualité de l'encadrement et de l'environnement du projet doctoral ;
- Sélection des PRD par le Programme Doctoral, selon les critères définis par le bureau du programme. Seuls les projets validés par les ED seront examinés par le programme.

## Les critères de sélection

La clarté du projet, l'articulation entre perspective théorique et enjeu théorique et la précision de l'apport attendu de CERES pour le soutien au projet

Une attention particulière sera portée aux projets soulevant des enjeux méthodologiques complexes ou inédits, et posant des questions communes à d'autres disciplines des SHS.

## Sélection des candidates et des candidats et inscriptions

Il appartient aux directeurs et directrices des projets retenus de sélectionner un ou une candidate pour audition par un jury. Les membres de ce jury seront choisis pour leur expertise scientifique en fonction des projets retenus. Le jury comptera également les responsables du programme doctoral et des représentantes et représentants des ED concernées.

Le jury évaluera l'adéquation du projet avec le profil du candidat ou de la candidate.

Les modalités d'audition seront directement transmises aux candidates et candidats par les responsables du programme doctoral.

## Calendrier prévisionnel

<b>25 février</b> Date limite d'envoi des PD, Projets de Recherche Doctoraux, par e-mail à : - ED de rattachement pour validation - Directrices du programme :  <a href="mailto:virginie.julliard@sorbonne-universite.fr">virginie.julliard@sorbonne-universite.fr</a> et <a href="mailto:caroline.marti@sorbonne-universite.fr">caroline.marti@sorbonne-universite.fr</a>
Les documents pour répondre à l'appel à renvoyer au format .pdf sont les suivants :
<b>15 mars</b> Date limite de validation par les ED
<b>22 mars</b> Sélection des PRD et réponses aux porteurs de projet
<b>12 avril</b> Les candidates et les candidats au doctorat adressent leur dossier de candidatures aux porteurs et aux porteuses des projets. Transmission du dossier de candidature retenu pour l'audition par le directeur ou la directrice de thèse portant le projet aux directrices du programme
<b>15-30 Mai</b> Auditions des candidates et des candidats retenus
<b>7 juin</b> Publication des Lauréats et Lauréates